

ANVOL ATTEND LE SOUTIEN DU FUTUR GOUVERNEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS :

OBJECTIF 400 NOUVEAUX POULAILLERS EN 5 ANS POUR RÉPONDRE À LA HAUSSE DE LA DEMANDE DE VOLAILLES FRANÇAISES !

À quelques jours du Salon international de l'élevage de Rennes (SPACE), la filière volailles de chair, représentée par l'Interprofession ANVOL, salue et rejoint le constat dressé par le récent rapport publié par la Cour des Comptes. Bénéficiaire ultra-minoritaire des aides à l'investissement de la PAC (PACAE) dans le secteur de l'élevage et non bénéficiaire d'aides directes, la filière souhaite que l'État et les collectivités régionales (qui gèrent les fonds européens d'aides aux investissements) prennent la mesure de la forte hausse de la demande nationale de volailles, qui a bondi de +54 % en 25 ans¹ ; et qu'ils intensifient leur soutien au développement de la production. Cette croissance exceptionnelle, encore confirmée cette année avec une consommation en hausse de +12,7 % sur le 1^{er} semestre, profite en effet aux volailles importées, plus compétitives, qui représentent aujourd'hui 1 poulet sur 2 consommés en France. Pour enrayer la tendance, la filière vise la construction de 80 poulaillers par an pendant 5 ans.

Dans ce cadre, l'Interprofession compte sur le soutien du nouveau Premier ministre et des prochains représentants du Gouvernement. Pour assurer la pérennité et la compétitivité de la filière française, ils devront appuyer l'Interprofession dans les défis majeurs auxquels elle est confrontée, notamment en l'accompagnant dans la prise en charge des prochaines campagnes de vaccination contre l'influenza aviaire et en s'opposant aux nouvelles négociations et règles en cours de discussion au Parlement européen : accord de libre-échange Union européenne - Mercosur, directive sur les émissions industrielles (IED), règles sur le transport des volailles, etc.

Volailles : la filière au service de la viande la plus dynamique du pays

La consommation des volailles de chair confirme son dynamisme en France. Il s'agit ainsi de la seule viande à enregistrer une croissance à deux chiffres au 1^{er} semestre 2024 : +12,7% en volume par rapport au 1^{er} semestre 2023². Une hausse à mettre en perspective avec une année 2023 déjà marquée par un retour de la consommation à +3,7 % vs 2019, année de référence pré-covid et pré-influenza aviaire³.

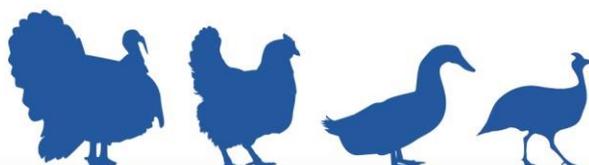
Pour lutter contre les importations, qui échappent la plupart du temps aux réglementations européennes et immanquablement aux bonnes pratiques françaises, et pour fournir des volailles répondant à tous les budgets et toutes les envies, l'Interprofession estime qu'il faudrait construire 80 poulaillers par an pendant 5 ans pour récupérer 20 % des volumes aujourd'hui importés.

Dans ce cadre, l'interprofession souhaite poursuivre le renforcement de sa diversité « unique au monde ». Les professionnels français ont en effet la particularité d'élever 8 espèces de volailles

¹ 1999-2024 - Rapport de la Cour des comptes du mardi 3 septembre 2024.

² Source : Agreste

³ Source : Agreste



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

différentes (poulets, dindes, pintades, canards, oies, cailles, pigeons, coquelets) selon 4 modes d'élevages distincts (standards, Certification Conformité Produit, Label Rouge et Bio).

Pour valoriser ce savoir-faire, la filière exige une identification précise, totale et systématique de l'origine des volailles. L'étiquetage, déjà obligatoire pour la viande crue en magasins et la viande en tant qu'ingrédient dans la restauration collective, doit être étendu à tous les débouchés et lieux de consommation.

Priorité à la reconquête des parts de marché sur les importations

Comme le rappelle le rapport de la Cour des Comptes, la filière souffre des conséquences liées à l'arrivée massive de volailles importées à bas coût, aggravant son déficit de compétitivité sur le segment standard. Face à ce constat sans équivoque et à l'occasion de la nomination d'un nouveau Gouvernement, ANVOL souhaite que les futurs représentants confirment l'opposition ferme de la France à l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur. Le traité, qui viserait à alléger ou lever complètement les droits de douane pour 180 000 tonnes de poulet, en plus des 340 000 tonnes déjà importées par l'UE, pénaliserait considérablement la production nationale, déjà fragilisée, avec une nouvelle distorsion de concurrence. Dans un contexte inflationniste, les volailles françaises seraient moins compétitives que les volailles sud-américaines, moins chères, car soumises à des normes sanitaires et environnementales moins exigeantes.

En ce sens, l'interprofession souhaite également que l'Europe cesse d'édicter de nouvelles règles plus contraignantes pour la filière, véritable creuset à l'intensification du déséquilibre concurrentiel. Elle demande notamment à l'État de s'opposer aux nouvelles règles, en cours de discussion à Bruxelles, sur le transport des volailles et de réviser la directive sur les émissions industrielles – IED (Industrial Emissions Directive) pour en retirer l'élevage. Les règles en vigueur dans ces domaines sont déjà parmi les plus élevées au monde et la filière est par ailleurs engagée dans de multiples actions telles que définies dans son Pacte Ambition 2025.

Concernant le RDUE - le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts applicable au 1^{er} janvier 2025 - la filière, engagée dans l'amélioration continue de ses bonnes pratiques, s'était organisée pour que 100% des aliments utilisés contiennent uniquement du soja non issu de zones déforestées dès le 1^{er} janvier 2025. Néanmoins, aujourd'hui, en raison de l'absence de modalités claires et opérationnelles pour appliquer cette nouvelle réglementation, la filière est confrontée à un risque avéré de rupture d'approvisionnement dès le 1^{er} trimestre 2025. C'est pourquoi ANVOL demande un texte efficace et équitable. De plus, ces nouvelles exigences entraînant des surcoûts importants, l'Interprofession alerte également les autorités sur la nécessité d'appliquer ces mêmes normes aux volailles importées afin de ne pas davantage menacer la pérennité de la filière française.

Influenza aviaire : Besoin d'une clarification rapide de la part de l'État

ANVOL demande également une clarification sur les ressources qui seront mobilisées pour l'accompagner dans le cadre de la lutte contre l'Influenza aviaire. Elle attend notamment que l'État puisse prolonger de manière pérenne la prise en charge à 70% des coûts générés par les prochaines campagnes de vaccination des canards contre l'influenza aviaire. La poursuite de ce soutien est indispensable, d'une part pour sauvegarder la filière canard à rôti, déjà très fragilisée par une baisse de la consommation et l'embargo commercial du Royaume-Uni depuis le 9 mars, et, d'autre part, soutenir globalement la production de volailles en France et ainsi améliorer la souveraineté alimentaire du pays.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

